



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 13 mars 2024

## OBJET :

DE-24-03-1-04) VENTE DES SIEGES DU CENTRE CULTUREL GEORGES  
POMPIDOU AVANT SA REHABILITATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 29 février 2024 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,  
Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme  
VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme  
KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M.  
PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.  
MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme  
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.  
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M.  
POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Ville de Vincennes souhaite proposer à la vente les sièges du Centre Culturel Georges Pompidou prochainement rénové afin de favoriser le réemploi du mobilier en état d'usage ;

Considérant la nécessité pour la Ville de déterminer une tarification de ces objets proposés à la vente ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 04 mars 2024,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

**ARTICLE I** : Décide de proposer à la vente les sièges du Centre Culturel Georges Pompidou aux tarifs fixés comme suit :

### **Les sièges (rouges) en très bon état**

- 4 sièges avec accoudoir : 200 euros – 4 ensembles à disposition
- 4 sièges sans accoudoir : 150 euros – 4 ensembles à disposition
- 3 sièges avec accoudoir : 150 euros – 2 ensembles à disposition
- 3 sièges sans accoudoir : 100 euros – 8 ensembles à disposition
- 2 sièges avec accoudoir : 100 euros – 2 ensembles à disposition
- 2 sièges sans accoudoir : 50 euros – 10 ensembles à disposition
- Sièges unique avec accoudoir (pied différent) : 50 euros – 38 sièges

### **Les sièges (jaunes, orangés, roses) en état avancé d'usage**

- 4 sièges avec accoudoir : 80 euros – 12 ensembles à disposition
- 4 sièges sans accoudoir : 60 euros – 12 ensembles à disposition
- 3 sièges avec accoudoir : 60 euros – 7 ensembles à disposition
- 3 sièges sans accoudoir : 40 euros – 18 ensembles à disposition
- 2 sièges avec accoudoir : 40 euros – 6 ensembles à disposition
- 2 sièges sans accoudoir : 20 euros – 14 ensembles à disposition

- siège unique avec accoudoir (pied différent) : 20 euros – 30 sièges

Les prix s'entendent nets de toute taxe.

Pour plus de 8 exemplaires achetés, une réduction de 10 % sera appliquée.

ARTICLE II : La Ville de Vincennes se réserve le droit d'offrir ces objets gracieusement à des associations ou des particuliers au titre de cadeaux ou récompenses dans le cadre des événements qu'elle organise ou qu'elle accueille.

ARTICLE III : Les recettes issues de ces ventes seront imputées au chapitre et article correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*